

Paris, le 23 juillet 2018

CCN 66 : Nexem prend acte de l'échec des négociations sur la prévoyance malgré l'évolution de ses propositions

Suite à l'opposition de trois organisations syndicales, CGT, FO et Sud, à l'avenant n° 344 relatif à **l'avenir du régime mutualisé de prévoyance**, Nexem et ses partenaires sociaux ont souhaité poursuivre les échanges. **Ces nouvelles négociations ont été au cœur de la commission paritaire nationale du 20 juillet 2018.** En jeu, la pérennité du système confronté à un déficit estimé entre 20 et 25 millions d'euros fin 2017.

Au-delà d'une nécessaire augmentation des cotisations, Nexem proposait d'agir à moyen terme par un ajustement des garanties et à long terme sur la sinistralité, par la création d'un investissement des organisations dans la prévention des risques professionnels et l'amélioration de la qualité de vie au travail. En séance le 20 juillet, Nexem a fait évoluer sa proposition initiale en intégrant un engagement à négocier en 2019 sur la mise en place de la subrogation des indemnités journalières de prévoyance et en clarifiant le cadre et les enjeux de « l'investissement prévention ».

10 000
établissements
et services

300 000
salariés

Cette nouvelle proposition n'a pas permis d'aboutir à un accord. Nexem en prend acte et déplore qu'une issue n'ait pu être trouvée collectivement pour sauvegarder durablement le régime mutualisé de prévoyance tout en favorisant l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Le fonctionnement du régime, le taux de cotisation et les garanties actuels demeurent jusqu'au 31 décembre 2018.

Nexem étudie d'ores et déjà les solutions les plus pertinentes et adaptées aux besoins de ses adhérents pour la prévoyance. Par ailleurs, elle continuera de développer son accompagnement pour mieux prévenir les risques professionnels et améliorer la qualité de vie au travail.

Contact > Service de presse Nexem

Stéphanie Panissier
Tél. : 01 55 45 33 66
Email : s.panissier@nexem.fr

Suivez nous sur :

- [Twitter @Nexem actu](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)



Nexem est la principale organisation professionnelle des employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire privé à but non lucratif. Elle **représente et défend les intérêts de 10 000 établissements et services** employant plus de **300 000 professionnels** dans 5 secteurs d'activité : les personnes handicapées, la protection de l'enfance, l'insertion sociale, les personnes âgées et le sanitaire.

Nexem entend **faire évoluer la fonction employeur** pour mieux répondre aux attentes des personnes accueillies et accompagnées dans les établissements et services. Son ambition : **promouvoir le modèle associatif** comme une réponse efficace à l'accompagnement des plus fragiles, au service d'une société inclusive.

Nexem négocie :

- dans le cadre de la **CCN66**, de la **CCN79** et des **accords CHRS** ;
- au niveau de la **branche** sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif (BASS) ;
- au niveau **multi professionnel**, via l'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES).

Ses 4 grandes missions :

- moderniser le dialogue social ;
- agir sur les politiques publiques ;
- renforcer l'accompagnement de ses adhérents ;
- anticiper l'évolution du secteur.

En savoir plus : nexem.fr/

10 000
établissements
et services

300 000
salariés